

North Atlantic Energies

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

FORVIS MAZARS

BM&A

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire
et conseil de surveillance
Siège social : 45 rue Kléber - 92300 LEVALLOIS-PERRET
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

BM&A
Société par actions simplifiée
Siège social : 11 rue de Laborde – 75008 PARIS
Capital de 1 200 000 euros - RCS Paris B 348 461 443

North Atlantic Energies

Société anonyme au capital de 98 337 521,70 €

Siège social : 20 rue Paul Hérault

92000 Nanterre

R.C.S : Nanterre 542 010 053

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

FORVIS MAZARS

BM&A

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

À l'Assemblée générale de la société North Atlantic Energies

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société North Atlantic Energies relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 6.4.1 relative aux incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations - Point clé de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

(Notes 6.4.1.3, 6.4.5.4 et 6.4.5.8 de l'annexe aux comptes annuels)

Point clé de l'audit

Au 31 décembre 2025, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 173 millions d'euros. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition hors frais accessoires, après réévaluations légales le cas échéant.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Comme indiqué dans la note 6.4.1.3 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale, des perspectives de rentabilité de la participation détenue et de données de marché observées.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction, nous avons ainsi considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de notre audit.

Réponses apportées lors de notre audit

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Pour les évaluations reposant sur des quotes-parts de situation nette réévaluées des engagements de retraite, vérifier que les informations comptables concordent avec les comptes des entités et les engagements hors bilan intégrés dans la valorisation ;
- Pour les évaluations reposant sur des données de marché observées, corroborer les données avec des éléments sources externes ;
- Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :
 - Prendre connaissance de la méthode d'évaluation retenue par la direction ;
 - S'assurer de l'intégrité du modèle utilisé ;
 - Réaliser avec la Direction des entretiens pour identifier les principales estimations, jugements et hypothèses utilisées dans le modèle obtenir des explications les supportant ;

- Corroborer les données clés du modèle avec des éléments sources internes ;
- Analyser les méthodologies de détermination ou la documentation supportant les paramètres utilisés – taux d'actualisation et de taux de croissance à l'infini, comparer ces paramètres avec des données de marché ou des sources externes et recalculer ces taux avec nos propres sources de données.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L. 22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur-général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

BM&A

Société North Atlantic Energies

Forvis Mazars

Exercice clos le 31 décembre 2025

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société North Atlantic Energies par votre Assemblée générale du 14 juin 2007 pour le cabinet Forvis Mazars et du 4 juin 2025 pour le cabinet BM&A.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Forvis Mazars était dans la 19^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet BM&A dans la 1^{ère} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

BM&A

Société North Atlantic Energies

Forvis Mazars

Exercice clos le 31 décembre 2025

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Levallois-Perret et à Paris, le 28 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars SA
Levallois-Perret, le 28 avril 2026

BM&A
Paris, le 28 avril 2026

Mathieu Mougard

Marie-Cécile Moinier

Mathieu Mougard
Associé

Marie-Cécile Moinier
Associée

COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ

6.1	Bilan au 31 décembre 2025	186	6.4	Annexe au bilan et au compte de résultat	190
6.2	Compte de résultat de l'exercice 2025	188	6.4.1	Règles et méthodes comptables	190
6.3	Tableau de financement de l'exercice 2025	189	6.4.2	Faits marquants de l'exercice	192
			6.4.3	Procédures et litiges	193
			6.4.4	Événements postérieurs à la clôture	194
			6.4.5	Notes sur le bilan et le compte de résultat	195

06. COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ

Bilan au 31 décembre 2025

6.1 Bilan au 31 décembre 2025

ACTIF (milliers d'euros)		2025			2024
		Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	45 534	39 974	5 560	6 480
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				35
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	3 210	122	3 088	3 257
	Constructions	11 713	6 772	4 941	3 006
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	19 944	11 673	8 271	8 073
	Autres immobilisations corporelles	16 889	12 244	4 645	5 378
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				3 169
	Immobilisations financières				
	Participations	175 891	2 591	173 300	173 681
	Créances rattachées aux participations	0		0	0
	Prêts	0		0	0
	Autres immobilisations financières	74 414		74 414	0
	Total I	347 595	73 376	274 219	203 079
ACTIF CIRCULANT	Stocks et encours				
	Matières premières et autres approvisionnements	10 444	117	10 327	558 968
	Encours de production - produits finis	104 294	1 537	102 757	619 930
	Créances				
	Créances clients et comptes rattachés	985 550	11	985 539	825 208
	Autres créances	392 593	7 517	385 076	1 679 183
	Charges constatées d'avance	13 191		13 191	13 292
	Disponibilités	146 667		146 667	
	Total II	1 652 739	9 182	1 643 557	3 696 581
	Charges à répartir				
	Primes remboursement des obligations				
	Écart de conversion actif	2 074		2 074	4 046
	TOTAL GÉNÉRAL	2 002 408	82 558	1 919 850	3 903 706

PASSIF			
<i>(milliers d'euros)</i>		2025	2024
CAPITAUX PROPRES	Capital social entièrement versé	98 338	98 338
	Prime d'émission et fusion	10 117	10 117
	Écart de réévaluation 1976	5 773	5 773
	Réserves		
	Réserve légale	9 834	9 834
	Réserves réglementées		
	Réserve générale	26	1 390 000
	Report à nouveau	57 605	123 971
	Résultat de l'exercice	180 502	(1 074)
	Subventions d'investissements		
	Provisions réglementées		
	Amortissements dérogatoires	9 380	9 526
	Provisions pour hausse des prix	113 256	113 256
	Autres	27	195
	Total I	484 858	1 759 936
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour perte de change	2 074	4 046
	Autres	964	552
	Provisions pour charges		
	Pensions et obligations similaires	13 322	17 040
Autres	89 796	92 776	
	Total II	106 156	114 414
DETTES	Emprunts obligataires non convertibles		
	Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit		481
	Emprunts et dettes financières divers	35 746	244 030
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	812 856	1 339 820
	Dettes fiscales et sociales	267 481	264 042
	Autres dettes	212 656	180 897
	Produits constatés d'avance	97	86
		Total III	1 328 836
	Écart de conversion passif		
	TOTAL GÉNÉRAL	1 919 850	3 903 706

06. COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ

Compte de résultat de l'exercice 2025

6.2 Compte de résultat de l'exercice 2025

<i>(milliers d'euros)</i>	2025	2024
Produits d'exploitation		
Production vendue - produits pétroliers et services	12 915 691	17 553 782
Montant net du chiffre d'affaires ⁽¹⁾	12 915 691	17 553 782
(dont à l'exportation = 2 219 858 milliers d'euros)		
Production stockée/(déstockée) - produits pétroliers	(517 502)	(220 731)
Solde net des échanges inter-confrères - produits pétroliers	51 664	(12 018)
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions et amortissements ⁽²⁾	52 881	119 158
Autres produits ⁽³⁾	284 870	194 325
TOTAL	12 787 604	17 634 516
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements ⁽⁴⁾	9 660 569	14 113 511
Variation de stock	560 555	220 339
Autres achats et charges externes	917 725	1 212 124
Impôts, taxes et versements assimilés	1 380 828	1 828 891
Salaires et traitements	27 845	30 156
Charges sociales	29 455	34 697
(dont charges de retraite = 11 815 milliers d'euros)		
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 839	4 587
- sur immobilisations : dotations aux provisions	0	0
- sur actif circulant : dotations aux provisions	1 654	14 504
- pour risques et charges : dotations aux provisions	24 644	11 336
Autres charges ⁽³⁾	275 821	246 712
TOTAL	12 881 935	17 716 857
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(94 331)	(82 341)
Opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
De participations	239 068	46 326
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	27 294	37 651
Reprises sur provisions		
Autres produits financiers	467	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		
TOTAL	266 829	83 977
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions		1 372
Intérêts et charges assimilées	18 065	3 395
Autres charges financières	381	
TOTAL	18 446	4 767

(milliers d'euros)	2025	2024
2- RÉSULTAT FINANCIER	248 383	79 210
3- RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	154 052	(3 131)
Produits exceptionnels	29 180	115 183
Charges exceptionnelles	10 747	151 615
4- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	18 433	(36 432)
Participation et intéressement	(842)	(2 105)
Impôts sur les bénéfices	8 859	40 594
5- RÉSULTAT NET	180 502	(1 074)

- (1) Dont 1 805 milliers d'euros relatifs aux ventes à l'établissement bancaire dans le cadre du contrat de portage des inventaires.
- (2) Ce poste incluait les transferts de charges comptabilisés jusqu'en 2024. À partir de 2025, le poste de transfert de charges est supprimé, les éléments concernés sont directement comptabilisés dans les comptes de produits et charges concernés, conformément au nouveau règlement ANC 2022-06.
- (3) À partir de 2025, les autres produits et charges incluent les produits de cessions et la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles cédées, conformément au nouveau règlement ANC 2022-06.
- (4) Dont 1 142 milliers d'euros relatifs aux achats de produits finis à l'établissement bancaire dans le cadre du contrat de portage des inventaires avant la vente au client final.

6.3 Tableau de financement de l'exercice 2025

Ressources

(milliers d'euros)	2025	2024
Capacité d'autofinancement de l'exercice	174 939	(72 286)
Produits de cessions d'immobilisations	509	24 772
Diminution du besoin en fonds de roulement et autres	260 945	662 550
Augmentation des capitaux propres	0	0
Diminution des créances financières	1 019 200	0
TOTAL	1 455 593	615 036

Emplois

	2025	2024
Acquisitions d'immobilisations	326	2 217
Dividendes mis en paiement	1 455 267	192 819
Augmentation du besoin en fonds de roulement et autres	—	—
Diminution de l'endettement net	0	420 000
TOTAL	1 455 593	615 036

06. COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ

Annexe au bilan et au compte de résultat

6.4 Annexe au bilan et au compte de résultat

6.4.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux méthodes admises en France. Les comptes ont été arrêtés suivant les dispositions du règlement de l'ANC n° 2014-03 de l'Autorité des normes comptables homologuées par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatifs au plan comptable général et aux règlements en vigueur ainsi qu'en fonction des normes spécifiques de la profession.

Ce règlement a été complété et actualisé par le règlement ANC 2022-06, applicable à compter des exercices clos au 31 décembre 2025 redéfinissant le résultat exceptionnel et supprimant les transferts de charges. Les impacts de ce

nouveau règlement sont décrits dans les différentes notes concernées, lorsque cela est jugé nécessaire.

La société North Atlantic Energies est incluse dans les comptes consolidés d'un ensemble plus grand dont la tête de groupe est la société North Atlantic Luxembourg.

Les informations chiffrées détaillées fournies sont exprimées en milliers d'euros.

6.4.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, principalement constituées par des logiciels et des fonds de commerce, sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les logiciels sont

généralement amortis en un an. Les fonds commerciaux sont dépréciés dans la mesure où leur valeur actuelle s'avère inférieure à leur valeur comptable.

6.4.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, à l'exception des immobilisations acquises au 31 décembre 1976, qui sont inscrites au bilan pour un montant réévalué.

La Société applique le règlement CRC 2002-10, relatif à l'approche par composants. L'amortissement économique est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue pour chaque catégorie d'immobilisations. La différence entre l'amortissement économique et l'amortissement dégressif est constatée par voie d'amortissements dérogatoires.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Constructions	20 à 50 ans
Dépôts	25 à 30 ans
Installations matériel et outillage	15 à 25 ans
Matériel de transport	10 à 25 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans

6.4.1.3 Immobilisations financières

La valeur des participations est constituée du prix d'acquisition hors frais accessoires, éventuellement augmentée de l'effet de la dernière réévaluation légale.

À chaque clôture, la valeur d'utilité des titres est comparée à la valeur comptable. Cette valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment

de la quote-part des capitaux propres de la filiale, des perspectives de rentabilité de la participation détenue et de données de marché observées. Lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée pour la différence.

6.4.1.4 Stocks

Les produits pétroliers détenus par la société sont stockés en sous-douane sur le site de la raffinerie de la filiale North Atlantic Raffinage, en sous-douane ou en acquitté dans les dépôts pétroliers opérés par North Atlantic Energies ou par des tiers.

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti

(FIFO). Les marchandises non pétrolières et matières premières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Pour

les opérations d'échanges de produits réalisées avec les confrères, ou certains achats de pétrole brut, seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

6.4.1.5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

6.4.1.6 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constituées notamment de provisions pour litiges, de provisions pour restructuration et de provisions pour retraite. Celles-ci comprennent :

- a) la garantie de ressources accordée au personnel retraité conformément au plan de retraite de la Société, pour la période comprise entre la date de départ et la date de liquidation des droits acquis auprès des différents organismes de retraite ;
- b) le coût des plans de congés de fin de carrière (CFC) et de restructuration mis en place par la Société.

Les engagements de retraite concernant le personnel en activité ou le personnel ayant cessé son activité dans le cadre du plan de retraite ou des plans de CFC sont constatés dans les « Engagements hors bilan ».

6.4.1.7 Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur.

Il comprend les taxes spécifiques sur les produits pétroliers. En revanche, il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges économiques de produits. Le

6.4.1.8 Accord d'intéressement

L'accord sur la participation, l'intéressement en cours a été signé en juin 2023 pour une durée de trois ans entre les sociétés North Atlantic Energies, North Atlantic Raffinage et North Atlantic Chemical qui ont des relations économiques sur le site de Port-Jérôme-Gravenchon. Il a fait l'objet d'un avenant en 2025.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks à la date de clôture est inférieure à leur valeur d'inventaire.

Les facturations réciproques entre confrères dans le cadre d'échanges de produits ne sont pas comprises dans le chiffre d'affaires mais sont comptabilisées, conformément aux pratiques de la profession, en variation des stocks.

Par exception, les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au bilan en « Écarts de conversion Actif ou Passif ».

Les écarts de conversion Actif donnent lieu à constitution d'une provision pour risque de change.

Cependant à la suite de la fusion avec la société Mobil Oil Française en 2003, une provision pour retraite a été reprise et maintenue dans les comptes de la société North Atlantic Energies (anciennement Esso S.A.F.).

Les activités de North Atlantic Energies et de ses filiales se situent dans la perspective de la continuité d'exploitation de leurs différentes installations. Aussi la société ne constitue-t-elle des provisions pour remise en état des sites que soit pour couvrir une obligation qui pourrait résulter de l'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles relatives à la dépollution ou remise en état de sites qui viendraient à naître en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement.

solde net de ces opérations fait l'objet d'une inscription au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

Dans le cadre du contrat de portage des inventaires, les ventes à l'établissement bancaire sont incluses dans le chiffre d'affaires.

La répartition de l'enveloppe de l'intéressement-participation s'effectue au *pro rata* des effectifs et des masses salariales de chacune des trois sociétés.

06. COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ

Annexe au bilan et au compte de résultat

6.4.1.9 Groupe d'intégration fiscale

La société North Atlantic Energies est mère d'un groupe d'intégration fiscale composé de quatre sociétés (North Atlantic Energies, North Atlantic Raffinage, Worex, et North Atlantic Retail). Aux termes des conventions en vigueur, il est prévu que la société « tête de groupe » et les filiales feront en sorte que les filiales se trouvent dans une situation identique en actif, passif, en trésorerie, en charges, en produits, en risques et en prérogatives à celle qui aurait été la leur si elles étaient restées imposées séparément.

6.4.1.10 Contrat de portage des inventaires

North Atlantic Energies a mis en place en date du 1^{er} octobre 2025 un contrat de cession et de portage de ses inventaires de pétrole brut et de certains produits pétroliers avec un établissement bancaire. Ce contrat permet à North Atlantic Energies le financement de la majorité de ses inventaires. Il s'accompagne du transfert de propriété des inventaires à l'établissement bancaire, ce qui constitue une garantie pour celui-ci. North Atlantic Energies a une obligation de rachat des inventaires à l'échéance du contrat, en septembre 2028.

Conformément aux termes de ce financement, l'établissement bancaire facture à North Atlantic Energies le coût de portage des inventaires et le résultat de la couverture contre les fluctuations de prix des stocks propriété de la banque.

En application du référentiel comptable français et compte tenu du transfert de propriété juridique, la cession initiale des stocks a été comptabilisée comme une vente et s'est traduite par une diminution significative des stocks.

Au titre du contrat de portage, North Atlantic Energies achète à l'établissement bancaire les quantités de pétrole brut traitées, lui vend ses productions et lui rachète les produits

Par ailleurs, la société « tête de groupe » North Atlantic Energies enregistre les résultats de l'intégration fiscale en constatant le gain ou la perte d'impôt provenant des filiales immédiatement en résultat. Le montant des déficits propres aux filiales utilisé par la société « tête de groupe » North Atlantic Energies dans le cadre de l'intégration fiscale est mentionné dans la note annexe aux comptes sociaux 6.4.5.17.

finis avant la vente au client final. Ces flux sont comptabilisés dans le chiffre d'affaires et dans le coût d'achat des produits finis.

L'obligation contractuelle de rachat des inventaires à l'échéance du contrat est mentionnée en engagement hors bilan.

Par ailleurs, une facilité de paiement est associée au contrat de portage des inventaires assortie de sûretés mentionnées dans les engagements hors bilan.

Le contrat de portage des inventaires comporte des engagements auxquels North Atlantic Energies est tenu, dont les principaux sont les suivants : l'absence de changement de contrôle du groupe North Atlantic Energies, le maintien en permanence d'un niveau de liquidité minimum de 125 millions d'euros, l'absence de cession des actifs de stockage concernés et leur maintien en état de fonctionnement, l'absence de montage financier du type *lease-back* sur les actifs du groupe, l'absence de souscription d'engagements financiers significatifs auprès de filiales à participation minoritaires sans accord préalable de l'établissement bancaire.

6.4.2 Faits marquants de l'exercice

Cession par ExxonMobil du groupe Esso S.A.F. à North Atlantic

À l'issue du processus d'information et de consultation des instances représentatives du personnel entamé le 28 mai 2025 et après obtention des autorisations d'usage pour ce type de transaction, North Atlantic a pris le contrôle d'Esso S.A.F. le 28 novembre 2025, date à laquelle la société a pris le nom de North Atlantic Energies. Cette prise de contrôle s'est matérialisée par l'acquisition de la part du capital détenue par ExxonMobil, soit 82,89 %.

Cette cession entraînant nécessairement une déconnexion des sociétés du groupe North Atlantic Energies de l'écosystème applicatif intégré du groupe ExxonMobil et le remplacement des services fournis par les centres de services partagés du groupe ExxonMobil. Ces opérations ont nécessité le recours temporaire à des processus manuels pour maintenir la continuité des opérations.

L'opération de cession a été précédée par la distribution de dividendes, de dividendes exceptionnels et de distribution de réserves. Le premier versement, constitué d'un dividende de 3,00 euros par action et d'un dividende exceptionnel de

50,00 euros par action, a été décidé le 4 juin 2025 et mis en paiement le 10 juillet 2025 pour un montant de 681 millions d'euros. Le second versement, constitué d'une distribution exceptionnelle de réserves de 60,21 euros par action, a été décidé le 4 novembre et mis en paiement le 14 novembre pour un montant de 774 millions d'euros.

Mise en place d'un contrat de financement adossé aux inventaires

North Atlantic Energies a mis en place en date du 1^{er} octobre 2025 un contrat de cession et de portage de ses inventaires de pétrole brut et de certains produits pétroliers avec un établissement bancaire. Ce contrat permet à North Atlantic Energies le financement de la majorité de ses inventaires. Il s'accompagne du transfert de propriété des inventaires à l'établissement bancaire, ce qui constitue une garantie pour celui-ci. North Atlantic Energies a une obligation de rachat des inventaires à l'échéance du contrat, en septembre 2028.

Conformément aux termes de ce financement, l'établissement bancaire facture à North Atlantic Energies le coût de portage des inventaires et le résultat de la couverture contre les fluctuations de prix des stocks propriété de la banque.

En application du référentiel comptable français et compte tenu du transfert de propriété juridique, la cession initiale des stocks a été comptabilisée comme une vente et s'est traduite par une diminution significative des stocks.

Au titre du contrat de portage, North Atlantic Energies achète à l'établissement bancaire les quantités de pétrole brut traitées, lui vend ses productions et lui rachète les produits finis avant la vente au client final. Ces flux sont comptabilisés dans le chiffre d'affaires et dans le coût d'achat des produits finis.

L'obligation contractuelle de rachat des inventaires à l'échéance du contrat est mentionnée en engagement hors bilan.

Par ailleurs, une facilité de paiement est associée au contrat de portage des inventaires assortie de sûretés mentionnées dans les engagements hors bilan.

6.4.3 Procédures et litiges

6.4.3.1 Procédures et litiges matériellement significatifs

Au 31 décembre 2025, la société North Atlantic Energies n'était engagée dans aucune procédure ou litige matériellement significatif.

6.4.3.2 Autres litiges

En octobre 2021, quatre actionnaires minoritaires avaient engagé une action en justice afin d'obtenir l'examen des conditions auxquelles étaient conclues les conventions entre le groupe North Atlantic Energies (alors nommé Esso S.A.F.) et le groupe ExxonMobil. Ils furent déboutés de l'ensemble de leurs demandes en première instance en décembre 2021. En appel, une décision de justice d'octobre 2022 autorisa la nomination d'un expert indépendant chargé d'examiner certaines de ces conventions, dans un périmètre considérablement réduit par rapport à la demande initiale des requérants. North Atlantic Energies (alors Esso S.A.F.) forma un pourvoi en cassation contre cette décision tout en fournissant à l'expert les documents demandés. En septembre 2024, la cour de cassation cassa la décision de la cour d'appel qui avait ordonné l'expertise en indiquant que l'article

6.4.3.3 Passifs éventuels

La société North Atlantic Energies est exposée à plusieurs situations de passif éventuel au sens de l'article 212-4 du plan comptable général. Le montant estimé au 31 décembre 2025 de ces obligations qui ne sont ni probables ni certaines,

Arrêt pour maintenance planifiée de la raffinerie

Du 3 mars au 12 mai 2025, North Atlantic Raffinage a procédé à l'arrêt de certaines unités de sa raffinerie de Gravenchon située à Port-Jérôme-sur-Seine dans le cadre d'un grand arrêt planifié.

Cet arrêt technique programmé a permis de procéder à des inspections détaillées d'équipements habituellement en service continu et d'améliorer notamment la performance environnementale et la compétitivité du site. Ce grand arrêt a permis également la réalisation de nombreux projets dont des projets visant à améliorer l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de CO₂.

Ce chantier de plusieurs semaines réalisé par le personnel North Atlantic Raffinage et par des entreprises intervenantes a représenté environ 750 000 heures de travail réalisées, avec 1 000 personnes en moyenne sur le site.

du Code de procédure civile qui fondait ces expertises ne permettait pas d'ordonner une expertise dans un domaine qui relevait davantage de décisions de gestion de l'entreprise, renvoyant ainsi la décision devant une autre cour d'appel.

En mai 2025, les quatre actionnaires et North Atlantic Energies (alors Esso S.A.F.) ont mis définitivement fin au litige d'un commun accord.

Le groupe North Atlantic Energies veille au respect de l'ensemble de ses obligations légales et rappelle qu'il s'assure que les conventions conclues avec l'ensemble de ses parties liées sont revues rigoureusement par les diverses directions compétentes qui s'attachent à ce que leurs termes et conditions fassent prévaloir l'intérêt du groupe North Atlantic Energies.

s'élève à environ 48 800 milliers d'euros. Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

06. COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ

Annexe au bilan et au compte de résultat

6.4.4 Événements postérieurs à la clôture

Conflit au Moyen-Orient

Le conflit qui s'est ouvert au Moyen-Orient le 28 février 2026 a un impact majeur sur les chaînes d'approvisionnement mondiales en pétrole et en gaz, avec une hausse rapide et une forte volatilité des cours du pétrole, passés de 71 dollars par baril en moyenne en février à plus de 100 dollars par baril fin mars, et des produits pétroliers, notamment le carburéacteur et le gazole, deux produits largement importés en France. L'Iran répond aux frappes des États-Unis et d'Israël par des frappes vers Israël et plusieurs pays du Golfe, parfois sur des infrastructures énergétiques avec des impacts sur la production d'hydrocarbures et des raffineries de la région. Ce conflit conduit également au blocage du détroit d'Ormuz, par où transitent habituellement environ un cinquième du commerce mondial de pétrole et une part significative du gaz naturel liquéfié (GNL). Il s'ensuit une baisse de production de la région qui impacte l'équilibre mondial entre l'offre et la demande de pétrole et de distillats moyens (carburéacteur, gazole). La tension sur le marché et la volatilité qui résultent de cette situation se traduisent par des primes d'achat sur les cargaisons physiques de pétrole brut et par des coûts de couverture des prix sans précédent. De plus, les routes maritimes s'en trouvent bouleversées et contribuent à une forte hausse des prix du fret et des assurances. Le groupe North Atlantic Energies anticipe pour les prochains mois de 2026 le maintien de conditions d'approvisionnement en pétrole brut plus contraignantes pour les raffineurs indépendants de nature à entraîner des conséquences économiques défavorables.

Arrêt pour maintenance programmée de certaines unités de la raffinerie de Port-Jérôme-sur-Seine

À partir du 3 mars 2026, North Atlantic Raffinage a procédé à l'arrêt séquentiel de certaines unités de sa raffinerie de Port-Jérôme-sur-Seine dans le cadre d'opérations de maintenance planifiées.

Cet arrêt technique programmé permet de répondre aux exigences réglementaires qui garantissent la sécurité, la conformité et la performance durable des installations. Il permet de réaliser des inspections approfondies d'équipements fonctionnant habituellement en continu, ainsi que des interventions visant à renforcer l'efficacité énergétique, la performance environnementale et la compétitivité du site.

North Atlantic Raffinage, en coordination étroite avec les entreprises intervenantes mobilisées, a mis en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires pour assurer la sécurité des opérations et limiter au maximum les nuisances potentielles pour les riverains.

North Atlantic Energies a mis en place les dispositions nécessaires pour assurer la continuité d'approvisionnement de ses clients pendant ce grand arrêt programmé.

Les unités concernées ont été progressivement remises en service à compter du 11 avril 2026.

6.4.5 Notes sur le bilan et le compte de résultat

6.4.5.1 État de l'actif immobilisé

(milliers d'euros)

2025	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions nouveaux prêts	Virements de poste à poste	Cessions mises hors service	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	45 617		35	(118)	45 534
Immobilisations incorporelles en cours	35		(35)		—
TOTAL I	45 652	—	0	(118)	45 534
Immobilisations corporelles					
Terrains	7 135			(3 925)	3 210
Constructions	20 539	50	2 168	(11 044)	11 713
Installations techniques, matériels et outillages industriels	25 313	276	618	(6 263)	19 944
Autres immobilisations corporelles	17 261		383	(755)	16 889
Encours et autres	3 169		(3 169)		—
TOTAL II	73 417	326	0	(21 987)	51 756
Immobilisations financières					
Participations	176 272			(381)	175 891
Créances rattachées à des participations	0			0	0
Prêts	0			0	0
Autres immobilisations financières ⁽¹⁾	0	74 414		0	74 414
TOTAL III	176 272	74 414	0	(381)	250 305
TOTAL GÉNÉRAL	295 341	74 740	0	(22 486)	347 595

(1) L'augmentation des autres immobilisations financières s'explique par la constitution de dépôts de garantie pour le contrat de portage des inventaires et pour la sécurisation de certains passifs sociaux.

6.4.5.2 Variation des amortissements

(milliers d'euros)

2025	Amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions, amortissements, cessions, mises hors service	Amortissements en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	39 137	863	(26)	39 974
Immobilisations corporelles	50 534	1 976	(21 699)	30 811
Immobilisations financières				
TOTAL	89 671	2 839	(21 725)	70 785

6.4.5.3 Réévaluation

Variation de l'écart de réévaluation

(milliers d'euros)

	Solde en début d'exercice	Variation de l'exercice	Solde en fin d'exercice
Immobilisations corporelles	1 175	—	1 175
Immobilisations financières	4 598	—	4 598
TOTAL	5 773	—	5 773

06. COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ

Annexe au bilan et au compte de résultat

6.4.5.4 Filiales et participations

Sociétés ou groupe de sociétés

	Capital social	Autres capitaux propres hors résultat de l'exercice	Bénéfice ou (perte) de l'exercice	Chiffre d'affaires de l'exercice	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Société	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<i>(milliers d'euros)</i>									
A/ Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de North Atlantic Energies									
1- Filiales (+ de 50 % du capital détenu par North Atlantic Energies)									
- Worex	1 797	5 489	6 122	868 873	100	9 299		18 673	9 693
- North Atlantic Raffinage	34 466	405 625	(81 541)	688 420	100	141 214	—	20 500	201 146
- Société des Stockages Pétroliers du Rhône (SPR)	1 372	5 324 ⁽¹⁾	-7 393 ⁽¹⁾	3 586 ⁽¹⁾	50	—			0
2- Participations (10 % à 50 % du capital)									
- Raffinerie du Midi	3 432	19 597 ⁽¹⁾	7 601 ⁽¹⁾	24 629 ⁽¹⁾	33	2 790			2 534
- Société des transports Pétroliers par Pipelines (TRAPIL)	13 241	30 480 ⁽¹⁾	55 558 ⁽¹⁾	207 353 ⁽¹⁾	17	8 760			10 141
- Société Pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)	167	17 780 ⁽¹⁾	2 767 ⁽¹⁾	14 888 ⁽¹⁾	34	2 592			940
- Société de Gestion des Produits Pétroliers (SOGEP)	12 443	2 435 ⁽¹⁾	802 ⁽¹⁾	7 311 ⁽¹⁾	37	4 978			281
B/ Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations									
1- Filiales françaises						40			221
2- Participations dans des sociétés françaises						3 627	0	12 622	14 113

(1) Chiffres de 2024.

6.4.5.5 Détail des stocks

Stocks

	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette
<i>(milliers d'euros)</i>			
Pétrole brut	10 444	(117)	10 327
Produits intermédiaires et finis	104 194	(1 537)	102 657
Autres	100		100
TOTAL	114 738	(1 654)	113 084

6.4.5.6 Variation des capitaux propres

Rubriques

(milliers d'euros)	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Capital social et primes	108 455			108 455
Écart de réévaluation 1976	5 773			5 773
Réserve légale	9 834			9 834
Réserve facultative fluctuation des cours	590 000		(590 000)	—
Autres réserves facultatives	800 000		(799 974)	26
Report à nouveau	123 971		(66 366)	57 605
Résultat 2024	(1 074)	1 074		0
RÉSULTAT 2025			180 502	180 502
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
- pour investissement	0			0
- pour hausse des prix	113 256			113 256
- pour plus-values réinvesties	195		(168)	27
- pour amortissements dérogatoires	9 526		(146)	9 380
TOTAL	1 759 936	1 074	(1 276 152)	484 858

Notes :

- Le capital social de la Société est composé de 12 854 578 actions d'une valeur nominale de 7,65 euros.
- North Atlantic France détient 82,89 % du capital.

Variation de la réserve facultative pour fluctuation des cours

(milliers d'euros)	Année 2025	Année 2024	Année 2023	Année 2022	Année 2021
Montant de la réserve début de période	590 000	760 000	450 000	—	240 000
Affectation à la réserve	—		310 000	450 000	—
Prélèvement sur la réserve	(590 000)	(170 000)	0	—	(240 000)
MONTANT DE LA RÉSERVE FIN DE PÉRIODE	—	590 000	760 000	450 000	—

6.4.5.7 Variation des provisions pour risques et charges

Catégories des provisions

(milliers d'euros)	Montants début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Montants fin d'exercice
Provisions pour retraite et obligations similaires ⁽¹⁾	17 040	6 548	(10 266)	—	13 322
Autres provisions					
Pour perte de change	4 046	2 074	(4 046)	—	2 074
Pour risques exceptionnels	547	500		(89)	958
Pour charges exceptionnelles ⁽²⁾	92 781	22 480	(25 460)	—	89 801
TOTAL	114 414	31 602	(39 772)	(89)	106 156

(1) Cette ligne correspond à une provision retraite reprise et maintenue dans les comptes de la société North Atlantic Energies (anciennement Esso S.A.F.) à la suite de la fusion avec la société Mobil Oil Française en 2003.

En matière de pensions et obligations similaires, se référer aux engagements hors bilan dans la présente annexe.

(2) Les charges exceptionnelles comprennent des coûts des restructurations ainsi que des provisions pour remises en état de sites industriels inactifs.

06. COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ

Annexe au bilan et au compte de résultat

6.4.5.8 Variation des autres dépréciations

Catégories des dépréciations

<i>(milliers d'euros)</i>	Montants début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montants fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	—	—	—	—
Sur immobilisations corporelles	—	—	—	—
Sur immobilisations financières	2 590	—	—	2 590
Sur actif circulant ⁽¹⁾	22 017	1 671	(14 505)	9 183
TOTAL	24 607	1 671	(14 505)	11 773

(1) Au 31 décembre 2025, une dépréciation pour un montant de 1 654 milliers d'euros a été comptabilisée pour tenir compte de la valeur nette de réalisation des stocks au 31 décembre 2025.

6.4.5.9 État des échéances des créances et des dettes

Créances

<i>(milliers d'euros)</i>	Montants de liquidité de l'actif brut	Montants de liquidité de l'actif à 1 an au plus	Montants de liquidité de l'actif à plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	—	—	—
Prêts	—	—	—
Autres immobilisations financières	74 414	—	74 414
Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	985 539	985 539	—
Autres créances	385 076	385 076	—
Charges constatées d'avance	13 191	13 191	—
TOTAL GÉNÉRAL	1 458 220	1 383 806	74 414

Dettes : la totalité des dettes est à moins d'un an.

6.4.5.10 État des produits à recevoir et charges à payer

Produits à recevoir

<i>(milliers d'euros)</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Factures à établir	200 458	39 934
Avoirs à recevoir	78 852	59 809
Impôts sur les sociétés à recevoir	24 353	45 984
Autres produits à recevoir	64 430	33 042
TOTAL	368 093	178 769

Charges à payer

<i>(milliers d'euros)</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Factures non parvenues	377 430	346 585
Dettes fiscales et sociales	13 513	21 117
Impôts sur les sociétés à payer	—	—
Avoirs à établir	5 587	6 869
Autres charges à payer	244 940	174 027
TOTAL	641 470	548 598

6.4.5.11 Charges constatées d'avance – Produits constatés d'avance

Le poste « Charges constatées d'avance » contient essentiellement des loyers, des factures d'assurance et des ristournes payées d'avance.

Le poste « Produits constatés d'avance » contient essentiellement des loyers reçus d'avance.

6.4.5.12 Informations sur les entreprises liées

Postes concernés

<i>(milliers d'euros)</i>	Entreprises liées au groupe North Atlantic	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	Créances/dettes représentées par des effets de commerce
À l'actif			
Participations	150 553	22 747	
Créances rattachées à des participations	0	0	
Créances clients et comptes rattachés	67 288	57 930	
Autres créances	32 576	28 106	
Au passif			
Emprunts et dettes financières diverses	35 746	35 746	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	166 260	166 260	
Au résultat			
Charges financières	4 044	3 952	
Produits financiers	1 004	1 004	

06. COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ

Annexe au bilan et au compte de résultat

6.4.5.13 Analyse du chiffre d'affaires hors TVA

	2025		2024	
	Quantité <i>milliers m³</i>	Valeur <i>millions d'euros</i>	Quantité <i>milliers m³</i>	Valeur <i>millions d'euros</i>
Carburants aviation	1 197	667	1 229	769
Supercarburants automobile	3 773	1 984	5 257	3 162
Gazole et fioul domestique	6 803	4 495	9 166	6 524
Fiouls lourds	8	3	962	416
Gaz de pétrole liquéfié	326	75	554	150
Produits semi-finis et autres produits	2 622	988	3 631	1 603
Ventes de carburants et combustibles	14 729	8 212	20 799	12 624
Ventes de lubrifiants et spécialités	1 169	992	1 171	1 089
TOTAL VENTES DE PRODUITS RAFFINÉS HORS TAXES	15 898	9 204	21 970	13 713
Ventes de pétrole brut	1 151	448	3 963	1 914
TOTAL VENTES DE PRODUITS PÉTROLIERS HORS TAXES	17 049	9 652	25 933	15 627
dont volumes de ventes en France de produits raffinés	11 938	7 296	17 437	11 296
Ventes de produits pétroliers hors taxes		9 652		15 627
Ventes produits pétroliers à l'établissement bancaire du contrat de portage des inventaires hors taxes		1 805		—
Ventes de services hors taxes		87		109
SOUS-TOTAL		11 544		15 736
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		1 372		1 818
CHIFFRE D'AFFAIRES*		12 916		17 554
Répartition géographique du chiffre d'affaires				
France		10 696		15 211
Export		2 220		2 343
TOTAL		12 916		17 554

* Les facturations réciproques entre confrères dans le cadre d'échanges de produits ne font pas partie du chiffre d'affaires.

6.4.5.14 Résultat financier

Le résultat financier pour l'année 2025 est un profit de 248 383 milliers d'euros. Il comprend des dividendes reçus pour 239 068 milliers d'euros.

Les charges et produits financiers avec les entreprises liées sont les suivants :

(milliers d'euros)

Éléments concernant les entreprises liées et les participations	Entreprises liées au groupe North Atlantic	Entreprises liées au groupe ExxonMobil	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
Charges financières			
Intérêts payés	92	1 669	3 952
Produits financiers			
Intérêts reçus	—	25 097	1 004
Dividendes reçus	—	—	239 068

6.4.5.15 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est un produit de 18 433 milliers d'euros et comprend les éléments suivants :

Résultat exceptionnel

(milliers d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
Cessions d'actifs immobilisés ⁽¹⁾		(15 701)
Coûts de restructuration	452	(6 479)
Dotation aux provisions pour remise en état de sites industriels inactifs ⁽²⁾		(6 785)
Autres charges et produits exceptionnels ⁽³⁾	17 667	(49 692)
Dotation et reprise aux provisions réglementées (y compris amortissements dérogatoires)	314	42 225
TOTAL RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	18 433	(36 432)

(1) À partir de 2025 conformément au nouveau règlement ANC 2022-06 le résultat des cessions d'actifs immobilisés est comptabilisé en exploitation. Le montant au titre de 2025 est négatif de 240 milliers d'euros.

(2) À partir de 2025, conformément au nouveau règlement ANC 2022-06 les dotations aux provisions pour remise en état de sites industriels inactifs est comptabilisé en exploitation.

(3) En 2025, ce poste comprend principalement la cession au groupe ExxonMobil de certaines marques et autres droits de propriété intellectuelle d'Esso S.A.F. pour un montant de 20 millions d'euros ainsi que de l'activité de commercialisation des lubrifiants et spécialités d'Esso S.A.F. pour un montant de 5 millions d'euros.

6.4.5.16 Effets stocks

La Société calcule un effet prix sur stock mesurant l'impact de la variation des prix des produits pétroliers sur les quantités en stock à la clôture à partir d'un prix moyen reflétant l'évolution du coût de remplacement de la période.

Une dépréciation comptable est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks de fin d'exercice est inférieure à leur valeur d'inventaire.

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

Avec la mise en place du contrat de portage des inventaires, les stocks propriété de l'établissement bancaire ne figurent plus au bilan de la Société.

En 2025, la variation des stocks calculés en FIFO tient compte d'effets stocks négatifs évalués à 436 milliers d'euros.

6.4.5.17 Commentaires sur la situation fiscale

6.4.5.17.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(milliers d'euros)

Exercice 2025	Avant impôt	Impôt sur les sociétés	Après impôt
Résultat courant	154 052	10 272	164 324
Résultat exceptionnel (et participation, intéressement)	17 591	—	17 591
Contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises	0	(1 413)	(1 413)
Résultat comptable	171 643	8 859	180 502

6.4.5.17.2 Détail de la charge ou produit d'impôt de l'exercice

(milliers d'euros)

Exercice 2025	(Charge)/ Produit
Charge d'impôt au titre du groupe fiscal	—
Profit d'intégration fiscale provenant des filiales	10 270
Ajustement impôt de l'exercice antérieur	2
Contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises	(1 413)
Total (charge)/produit d'impôt de l'exercice	8 859

06. COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ

Annexe au bilan et au compte de résultat

6.4.5.17.3 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt de la société North Atlantic Energies**Variation des impôts différés ou latents**

<i>(milliers d'euros)</i>	Montant en début d'exercice Actif/(Passif)	Montant en fin d'exercice Actif/(Passif)	Variation sur l'exercice (Accroissement) /Allègement
Provisions réglementées			
Plus-values réinvesties	(50)	(50)	0
Provisions pour hausse des prix	(29 254)	(29 254)	—
Amortissements dérogatoires	(2 460)	(2 423)	37
Autres	0	0	0
TOTAL PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	(31 764)	(31 727)	37
Charges non déductibles temporairement			
Dettes sociales provisionnées	7 115	5 346	(1 769)
Autres	826	1 434	608
TOTAL CHARGES NON DÉDUCTIBLES TEMPORAIREMENT	7 941	6 780	(1 161)
Déficits reportables	37 665	44 698	7 033
TOTAL	13 842	19 751	5 909

Les impôts latents sont calculés au taux de 25,83 %.

Compte tenu d'une perte fiscale du groupe intégrée au titre de l'exercice 2025 de 27 121 milliers d'euros, le déficit reportable du groupe ressort à 173 047 milliers d'euros au 31 décembre 2025. Le crédit d'impôt différé correspondant s'établit à 44 698 milliers d'euros.

Conformément à la réglementation fiscale en vigueur, l'imputation des déficits sur les profits futurs est limitée pour chaque exercice à 1 million d'euros, majoré de 50 % du résultat fiscal de l'année au-delà de ce seuil.

6.4.5.18 Rémunérations allouées aux dirigeants mandataires sociaux salariés

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par North Atlantic Energies à ses mandataires sociaux dirigeants au cours de l'exercice 2025 s'élève à 256 milliers d'euros (254 milliers d'euros en 2024). Au

31 décembre 2025, l'engagement de la société North Atlantic Energies au titre des retraites des mandataires sociaux dirigeants salariés est de 809 milliers d'euros (814 milliers d'euros au 31 décembre 2024).

6.4.5.19 Engagements hors bilan

6.4.5.19.1 Engagements donnés

Engagements donnés

(milliers d'euros)	2025	2024
Engagements pour retraite du personnel ⁽¹⁾	81 429	117 303
Cautions données sur les paiements de filiales au titre des crédits d'enlèvements en douane, de crédits de droits et des licences de raffinage et de distribution	39 173	39 173
Contrat Air Liquide ⁽²⁾	30 444	39 072
Engagements d'achats d'immobilisations ⁽³⁾	—	71
Engagements locations diverses ⁽⁴⁾	176	209
Autres engagements donnés ⁽⁵⁾	58 483	76 558
Cession de créances à titre de garantie ⁽⁶⁾	261 666	—
Comptes bancaires nantis à titre de garantie ⁽⁶⁾	120 057	—
Obligation de rachat des inventaires ⁽⁷⁾	535 963	—
TOTAL	1 127 391	272 386

(1) Estimation sur une base actualisée au taux de 3,9 % des charges potentielles futures envers :

- les membres du personnel ayant cessé leur activité dans le cadre du plan de retraite de la Société ou des plans de congé de fin de carrière ;
- le personnel en activité.

Le montant des charges de retraite payées par la société North Atlantic Energies en 2025 s'établit à 15 820 milliers d'euros.

(2) Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote pour la raffinerie de Gravenchon. Les contrats ont été signés en 2004 (hydrogène) pour une durée de 20 ans étendue en 2016 à 25 ans, et en 2007 (oxygène et azote) pour une durée 10 ans renouvelés en 2016 pour une durée de 10 ans.

(3) Ces engagements correspondent aux obligations contractuelles d'achats d'immobilisations.

(4) Ce montant comprend l'engagement pris pour les locations de moyens logistiques utilisés pour la distribution des produits pétroliers sur le territoire français ainsi que pour les locations de véhicules incluant ceux utilisés à la raffinerie.

(5) Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte de la société North Atlantic Energies, l'engagement implicite de North Atlantic Energies sur les emprunts et dettes des participations de type GIE ou SNC, le bail du siège social Immeuble Spring situé à Nanterre et d'autres engagements contractuels.

(6) Dans le cadre de la facilité de paiement avec cessions de créances à titre de garantie associée au contrat de portage des inventaires, la société North Atlantic Energies a consenti des sûretés portant sur les actifs suivants :

- des créances commerciales cédées à titre de garanties. Ces cessions sont consenties conformément aux dispositions des articles 2373 et suivants du Code civil. Ces cessions constituent des garanties et non des transferts de propriété au sens économique. Le groupe conserve l'intégralité des risques et bénéfices attachés à ces créances. En conséquence, les créances ainsi cédées demeurent comptabilisées en créances clients ;
- des comptes bancaires nantis, affectés en garantie de la facilité de paiement et qui peuvent faire l'objet de restrictions d'utilisation, notamment en cas de survenance de certains événements de défaut définis contractuellement.

(7) Le contrat de portage des inventaires inclut une obligation de rachat des stocks à l'établissement bancaire à l'échéance du contrat, évalué sur la base des cours de clôture.

6.4.5.19.2 Engagements reçus

Engagements reçus

(milliers d'euros)	2025	2024
Garanties sur crédits d'enlèvement en douane reçues de North Atlantic France	203 499	0
Garanties sur crédits d'enlèvement en douane reçues d'ExxonMobil France Holding	—	250 239
Montant nominal des garanties tiers ou bancaires reçues pour la couverture des encours clients et pour la fourniture de certificats d'économie d'énergie et obligation contractuelle	41 900	97 704
TOTAL	245 399	347 943

06. COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ

Annexe au bilan et au compte de résultat

6.4.5.20 Effectifs

	Effectif salarié		Effectif mis à disposition de l'entreprise	
	2025	2024	2025	2024
Cadres	133	154	4	5
Agents de maîtrise, employés et techniciens	36	44	15	2
Ouvriers	2	2	—	3
TOTAL	171	200	19	10

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors de la société North Atlantic Energies. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu.

L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif détaché par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.